



Pour diffusion immédiate

**Comité aviseur de
l'action communautaire autonome**

COMMUNIQUÉ

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome appuie les revendications du mouvement étudiant

Montréal, le 17 mars 2005 – Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome appuie sans réserve les revendications du mouvement étudiant et demande au ministre de l'Éducation, M. Jean-Marc Fournier, de revenir sur la décision de convertir 103 millions \$ de bourses en prêts. « L'universalité de l'accessibilité aux études est un choix de société fait par le Québec dans la foulée du Rapport Parent. Depuis ce temps, les gouvernements subséquents n'ont cessé de restreindre cette accessibilité en rehaussant constamment les frais de scolarité, et ce, sans jamais procéder à un véritable débat de société remettant en question les choix qui avaient été faits à l'époque du Rapport Parent. Cette dernière mesure entraînera un appauvrissement sur plusieurs années pour les étudiantes et les étudiants », a déclaré M. Robert Théorêt, porte-parole du Comité aviseur.

La conversion de 103 M\$ de bourses en prêts s'ajoute aujourd'hui aux obstacles financiers qui empêchent nombre de Québécoises et Québécois d'accéder à des études post-secondaires. « À une époque où de plus en plus d'emplois de qualité réclament une formation supérieure, c'est là reléguer de nombreux citoyens et citoyennes à des conditions de travail précaires, faute d'avoir les moyens de poursuivre des études post-secondaires. Est-ce bien ce que la société québécoise désire pour ses enfants ? » a demandé M. Théorêt.

Le Comité aviseur réclame également du gouvernement du Québec qu'il respecte les organisations que les étudiantes et étudiants se sont donnés pour les représenter. « Il ne revient pas au gouvernement du Québec, ni à son ministre de l'Éducation, de choisir avec qui il entend négocier les conditions de vie des étudiantes et étudiants. Il doit

respecter tous les interlocuteurs et il ne peut refuser de dialoguer avec des organisations ayant été dûment mandatées par leurs membres, quelles que soient leurs orientations », a conclu le porte-parole du Comité aviseur.

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome représente quelque 4000 regroupements et organismes communautaires qui luttent partout au Québec pour une plus grande justice sociale et interviennent dans différents domaines auprès des femmes, des jeunes, des familles, des personnes handicapées, des personnes réfugiées et immigrantes, etc.

- 30 -

Source : Monique Moisan, agente de communication
Comité aviseur de l'action communautaire autonome
Courriel : communication@comavis-aca.org
Téléphone : (514) 845-6386